



4906 débat d'orientation  
Etat - communes  
Dépôt : M. Marco Schank  
27.11.2003

I-2003-O-M-0658-01 - (396)

### Motion 2

#### **La Chambre des Députés**

- considérant que l'article 37 de la loi scolaire du 10 août 1912 prévoit la nomination du corps enseignant dans l'enseignement primaire et préscolaire;
- considérant que ladite loi est actuellement soumise à une réforme substantielle;
- constatant que de nos jours l'enseignement est fréquemment organisé de manière conjointe par plusieurs communes avoisinantes dans le cadre des écoles régionales;

#### **invite le gouvernement**

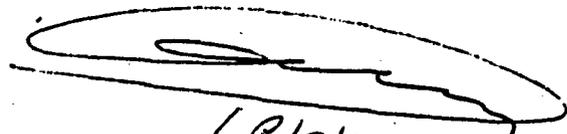
- à prévoir expressément dans le cadre de la réforme de la loi scolaire de 1912 des dispositions permettant aux syndicats intercommunaux de procéder à la nomination et au recrutement du personnel enseignant.



M. Schank



M. Schank



J. P. Klaw



M. Zaechlin



(M. Zaechlin)